



RAPPORT DE MONITORING EFFECTUE DANS LE TERRITOIRE DE MASISI /

AXE BORD DU LAC

Monitoring effectué par les moniteurs d'OCP/RDC sous la conduite du Chef d'Antenne, Shasha dans le groupement Muphunyi-Shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu, en RD Congo.

La préoccupation majeure d'activité était focalisée sur l'observation de conditions carcérales ; légales et matérielles de détention des personnes privées de liberté par les services de la PNC ; Militaires et Para- Militaires.

Voici le CIAT et Sous CIAT Visités:

I. S/ CIAT DE KIROTCHÉ

A. Condition carcérale

Personnes rencontrée :

1. Fiston Zabalo (M), nationalité congolaise, âgé de 24ans, Motard de profession, fils de Zabalo Mupenda, marié et père de 2 enfants. Originaire de Masisi ; village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 05/10/2017

Fait : dette de 30.000fc et il venait de faire 4 jours de détention ; pour manger il fallait verser une somme de 500FC (pas axe au visites car monnayé)

On exigé à ce dernier de payer une somme d'argent de 25\$, après plaidoyer de notre moniteurs. Ainsi le détenu va payer une somme d'argent de 10\$ et sera libéré sur place.

Constant a été fortement torturé.

Action menée : Nous venons de formuler une plainte pour que cet OPJ réponde de ses actes et décourager les autres à ne plus penser que la torture c'est un moyen de faire pression.

2. Kalombe Kitwanda (M), de nationalité congolaise, âgé de 33 ans, fils de Kitwanda, marié et père de 4 enfants, originaire du village Kirotshe, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu en RD Congo.

Date d'Arrestation : 11/10/2017, il y venait de faire 2jours de détention dans ce cachot ; poursuivi pour une **dette**.

Visite non autoriser sauf à ça qui payer quelque chose aux policiers commis à la garde

Action menée : nous avons réussi à le faire libéré et c'est après un débat avec l'OPJ sur la question de la dette. Et c'est une dette nous l'avons demandé. ; Après sa convection que la dette ne porte pas un caractère infractionnel ; il va le libéré

3. Bahati Mupenda (M), nationalité congolaise, 33 ans, Motard de profession, fils de Mupenda Zahiga, marié et père de 2enfants. Habite le village kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 02/11/2017, il venait de faire 2jours de détention,

Motif de son arrestation : serait poursuivi pour au motif de menace de Mort.

Ce dernier aurait été torturé, aucune visite de détention n'était autorisé, pour qu'il manger il fallait d'abord payer 1000fc par chaque repas.

Action menée : Apres avoir échangé avec l'OPJ sur la loi criminalisant la Torture il avouer que le détenu est passé aux aveux à cause de la torture lui soumet il a été liberer sans condition

4. Kabekatyo Vunjavunja (M), nationalité congolaise, âgé de 28 ans, fils de Vunjavunja et de Kahindo Totoro, motard de profession, marié et père de 3 enfants. Originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord – Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 17/10/2017, il l'aurait déjà fait 2jours de détention.

Fait : Abus de confiance (non versement de l'argent taxi au propriétaire du taxi)

(Pas de visite car il monnayage de visite)

Action menée : Nous avons réussi à concilier les partis et une attente a été trouvée entre le deux.

5. Ombeni Kakere (M), nationalité congolaise, âgé de 36 ans, fils de Kakere, Ouvrier de profession, marié et père de 5 enfants, originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 25/10/2017, il venait de faire 2jours de détention,

Fait : pas informé du motif de son arrestation. (**Arrestation arbitraire**)

Action menée : nous avons sollicité sa libération car l'OPJ n'a pas réussi à nous prouver pourquoi de sa présence en cachot

6. Arrose Bugwene(M), nationalité congolaise, âgé de 31 ans, fils de Bugwene, ouvrier de profession, marié et père de 2 enfants, originaire du village Kiroche, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 25/10/2017, il venait d'y passer 2 jours

Fait : de vol par effraction.

Action menée : Nous avons demandé à l'opj qu'il soit transféré au parquet dans le délai légal pour que l'OMP s'en saisisse et décide de l'Avenir du dossier

7. Nabinwa (F), nationalité congolaise, âgé de 54 ans, fils de Mbongano et de la mère Mariana, cultivatrice de profession, originaire du village Shasha, groupement Mumphunyi-Shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'Arrestation : 01/11/2017 à 6 heures du matin,

Fait : Injure publique,

Action menée : faute de l'Endroit où elle pourrait dormir nous avons sollicité sa libération et l'OPJ l'a accordé une liberté

8. Monsieur Kandundao Semuriri, nationalité congolaise, âgé de 19 ans, fils de Seburiri, marié de son état, cultivateur de profession, originaire du village Kituva, Groupement Mumphunyi-shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'Arrestation : 02/11/2017, il venait de faire 8 jours (non-respect de délai de détention).

Fait : vol simple.

Action menée : nous avons sollicité sa libération car un fait bénin était à sa charge

9. Monsieur Bulenda Mbongano, nationalité congolaise, âgé de 43 ans, fils de Mbongano, Motard de profession, originaire du Village Kituva, groupement Mumphunyi-Shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 02/11/2017, il l'aurait déjà fait 8 jours,

Fait : Vol

On avait exigé à ce dernier de payer une somme d'argent de 200\$,

Action menée : Aucune

II. CACHOT DE SHASHA

A. Condition légale de détention

Dans ce Cachot nous y avons trouvé 8 détenus dont 3 femmes.

1. Mado Balume (F), nationalité congolaise, âgée de 40 ans, fille de Balume Kalinda, mère de 3 enfants, Hôtelière de profession, originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation 04/10/2017, il y avait fait 4jours,

Fait : coup et blessure volontaire.

Action menée : transfère au parquet de grande instance de Goma.

2. Neema Kasuku (F), nationalité congolaise, âgée de 22 ans, fils de Kasuku Mbongano, cultivatrice de profession, Mère de 3 enfants, originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 06/10/2017, elle aurait déjà fait 4jours de détention,

Fait : Injure publique.

Action Menée : Libéré après l'intervention des moniteurs d'Observatoire Congolais des prisons sans aucun frais.

3. Bunyere Bauma(M), nationalité congolaise, âgé de 30 ans, fils de Bauma et de Sinandugu, originaire de Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 08/10/2017, il y avait fait 3jours de détention,

Fait : une dette.

Action menée : Libéré sur place après entretien entre les moniteurs de l'observatoire congolais des prisons et l'OPJ.

4. Désire Kabiona (M), nationalité congolaise, âgé de 12 ans, originaire du village Kitwa, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 11/10/2017, il venait de faire 3jours de détention.

Fait : dette

Action menée : nous avons sollicité sa libération car la dette ne pas un fait infractionnel

5. Biringiro Banzeze(M), nationalité congolaise, âgé de 22ans, cultivateur de profession, fils de Banzeze, marié à madame Guilaine et père d'1n enfant, originaire du Village Shasha, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation 03/10/2017, il venait d'y faire 2jours,

Fait : abus de confiance.

Action menée : Après un plaidoyer la personne a été Libérée.

6. Nyandwi Rubenga (F), nationalité congolaise, âgé de 30ans, fille de Batundi et de la mère Mecha, mariée et mère de 6 enfants, originaire du village kituva, groupement Mumphunyi-shanga, Chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'Arrestation 14/10/2017, il venait d'y faire 3jours,

Fait : dette.

Action menée : Sa libération sans payé aucun franc après plaidoyer.

7. Kandundao Mwibiritsa(M), nationalité congolaise, âgé de 28ans, fils de Mwibiritsa Deo, marié et père de 2enfants, Motard de profession, originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : le 20/10/2017, il venait de faire 2jours de détention,

Fait : dette.

Action menée : nous avons sollicité sa relaxation pour deux raisons ; la dette était de 1500fc (fait bénin)s ; en plus le fait ne pas revêtit de caractère infractionnelle

8. Kavesto, nationalité congolaise, âgé de 47ans de son étant, fils de Walemba et de la Mère Aziza Nabinwa, Bouché de profession, originaire du village Shasha,

groupement Mumphunyi-shanga, chefferie de Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 22/10/2017, il venait de réaliser 3 jours de détention, il serait arrêté à la **place de son fils qui avait engrossé une fille d'autrui**.

Action menée ; il a été libéré après notre plaidoyer car l'infraction est individuel

Conditions matérielles

Ce cachot est construit en planche mais les détenus passent la nuit en même le sol, pas de nourriture, pas de matelas ni couvertures, ils mangent la nourriture apportée par le membre de leurs familles et pas de l'eau. En bref les conditions carcérale son inhumains à la Sous Ciat de Kirotshe

III. Sous CIAT DE BWEREMANA

A. Entretien avec le détenu et l'opj trouvé sur le lieu :

1. Monsieur Justin Senga, nationalité congolaise, âgé de 36 ans, militaire de profession, basé dans le village Shasha, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 17/10/2017, il venait d'y faire 1 jour,

Fait : assassinat.

Action menée : Nous avons demandé l'OPJ qu'il le transmet devant l'Auditorat militaire de Goma.

2. Moïse Nyandwi, nationalité congolaise, âgé de 30ans, basé dans le village Kituva, groupement Mumphunyi-shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo

Date d'arrestation : 17/10/2017, il l'aurait déjà fait 1jour,

Fait : complicité d'assassinat.

Action menée : Nous avons sollicité son transfert à l'auditorat militaire de Goma

3. janvier Mboga (M), nationalité congolaise, âgé de 14ans, fils de Mboga, originaire du village Shasha, groupement Mumphunyi-Shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 20/10/2017, il venait d'y 6 jours de détention, (largement dépasser le délai)

Fait : détention illégal de munition.

Action menée : Nous avons sollicité son transfert à l'auditorat militaire de Goma.

4. Ndoole Balume(M), nationalité congolaise, âgé de 17 ans, fils de Balume, originaire du village Shasha, groupement Mumphunyi-Shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 20/10/2017, il venait d'y faire 6jours (non-respect du délai de détention),

Fait : détention illégale de munition.

Action menée : Nous avons sollicité son transfert à l'auditorat militaire de Goma.

5. Monsieur Luanda Kibanvunya, nationalité congolaise, âgé de 17 ans, fils de Balume, originaire du village Bweremana, groupement Mumphunyi-shanga, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 20/10/2017, il venait d'y faire 6 jours de détention (au-delà du délai détention),

Fait : détention illégale des munitions.

Action menée : Nous avons sollicité son transfert à l'auditorat militaire de Goma.

Conditions matérielles

Ce cachot est construit en matériaux durable mais ça date de l'Epoque coloniale. A nos jours Etant de délabrement et risque de s'écrouler sur ceux qui y sont détenus.

Les policier de ce sous ciat ne sont pas former car même l'opj trouver sur le lieu ne maitrise pas des petits notions d'ocj

IV. CIAT de la PNC Sake

Entretien avec les détenues et opj ;

1. Oswa Munyamashara, nationalité congolaise, âgé de 53 ans, fils de Munyamashara, marié et père de 9 enfants, originaire du village Shasha, groupement Mumphunyi-Shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord – Kivu ; RD Congo.

Date d'Arrestation : 10/10/2017, il y aurait fait 2jours,

Fait : conflit foncier (héritage).

Action menée : Nous avons demandé à l'OPJ d'interpeller les parties pour tenter une conciliation et à l'impossible il pourra les orienter devant le juge pour qu'il le partage.

2. Kasao Shamamba, nationalité congolaise, âgé de 47ans, fils de Shamamba, marié et père de 9enfants, originaire de Sake, groupement Kamuronza, chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, Province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'arrestation : 26/10/2017, il venait d'y faire 2jours,

Fait : Succession. (Ce dernier nous a déclaré qu'il a été fortement torturé pour qu'il céder à son frère le pouvoir).

Action menée : Nous avons sollicité l'OPJ de le relaxé et demander l'autre partie de soumettre leur litige devant le juge compétent de connaitre de cet affaire pour qu'ils les partagent qu'en t à ce ;

Cachot de Kiluku.

Entretien avec les prévenues et OPJ

Wetewabo Kahunga, nationalité congolaise, âgé de 37ans, fils de Célestin, marié et père de 6enfants, originaire du village Kituva, groupement Mumphunyi-Shanga, Chefferie des Bahunde, Territoire de Masisi, province du Nord Kivu ; RD Congo.

Date d'Arrestation : 01/11/2017, il venait d'y faire 1 jour,

Fait : viol.

Action menée : Nous avons demandé qu'il soit transféré au Parquet de Grande Instance de Goma pour qu'il instruisse et décidé de l'Avenir de ce dossier.

❖ Conditions matérielles

- Ces cachots sont situés dans le Territoire de Masisi ; axe bord du Lac. Tous sont en étant de délabrements et ne méritent être appelé lieux de détentions car certaines d'entre eux ; nécessite une réhabilitation et d'autres être construites d'office est c'est pour l'intérêt générale de peuples congolais (un détenu a aussi droit à la vie) **Conditions**

- Vu que la majorité des policiers affecter dans cette zone provienne des forces et groupes armés ; une formation des mises à niveau serai très bénéfique à leurs égards et pourrait réduire aux violations des droits des détenus dont eux même sont auteurs (demandé l'argent pour que le détenu mange ; pour s'entretenir avec ses familiers ou ses visiteurs ; les policiers commis à la garde exige toujours l'argents) une formation serait important ;

❖ Condition légales de détention

Les arrestations et détentions dans le Territoire de Masisi se caractérisent aujourd'hui par des violations légales des règles nationales et internationales de droit de l'homme car les

policiers ; les militaires et les agents para militaire(ANR) sèment la désolation et certains d'entre eux n'ont même pas où détenir les détenus. (Quid du traitement) Ces nombreuses entorses à la légalité sont très souvent liées aux graves dysfonctionnements de la Justice. Malgré la mise en œuvre du plan de la réforme de la police judiciaire en RDC et en particulier en province du Nord - Kivu, ce service public de l'Etat manifeste un retard à son rôle dans l'établissement d'un Etat de droit ; tel que prévoit la constitution du 18 février 2006.

❖ **La séparation des adultes aux mineurs et les femmes :**

Faute de lieux des détentions ; les femmes lorsque elles sont auteurs des faits qualifier d'in fractionnaires sont garder à l'Extérieure et la nuit souvent elles rentrent chez elle moyennant caution. Si on présume leur fuite elles passent nuit à l'extérieure sous surveillance du garde policières. Même chose pour les enfants fille. Dans toutes ses CIAT et S/ CIAT cités ci-haut.

Les enfants mineurs garçons sont garder avec les adultes car l'EGEE est situer à Goma et souvent les OPJ prétextent le manque de transport

Au pouvoir judiciaire :

- ✓ L'inspection régulière de tous les lieux de détentions du territoire de Masisi ;
- ✓ Sanctionner les OPJ, auteurs d'arrestation arbitraire ; torture et autres violations du droits humains.

Aux partenaires étatiques et non étatiques

- ✓ La formation de tous les OPJ du territoire de Masisi ;
- ✓ Financer les Organisations de la Société Civiles qui intervient dans les Prisons et cachots ;
- ✓ La construction des cachots répondants aux critères de la modernité.
- ✓ La collaboration avec Les OPJ du territoire de Masisi en générale et de l'axe bord du lac en particulier

Fait à Goma, le 11 / 11/2017

Pour l'OCP/RD Congo

Maitre Bonaventure BYAMUNGU SADIKI
Directeur Exécutif

Pour tout renseignement complémentaire concernant le présent Rapport de Monitoring, veuillez contacter :

Le Secrétariat National de l'OCP/RDC à Goma 039, rue ISHASHA (Avant entrepôt CICR), Quartier Katindo, Commune de Goma, ville de Goma, Province du Nord KIVU, R D Congo.

E-mail : ocp_goma@yahoo.fr,

Téléphone: +243(0)998674194

et

+243(0)85

